**AUTORISATION DE CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISEES AU SEIN DE L’ETABLISSEMENT**1

* **Objet de la manifestation** (ex. : pot de départ à la retraite) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* **Date** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
* **Horaire** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* **Lieu\*** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* **Effectif** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* **Nombre de bouteilles** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

\**il est rappelé que l’organisateur doit respecter l’effectif maximal et l’activité autorisés pour le lieu de la manifestation.*

Je soussigné, Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., organisateur de la manifestation ci-dessus, atteste en qualité de Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., que les règles suivantes sont respectées :

* limitation d’une bouteille de 75cl pour 5 à 6 personnes ou 1 un verre de bière de 25cl par personne ;
* les boissons proposées sont exclusivement limitées aux boissons fermentés non distillés : vin (dont champagne), bière, cidre et poiré, non additionnées d’alcool[[1]](#footnote-1) ;
* la vente d’alcool est interdite1 ;
* si les participants doivent s’acquitter d’un droit d’entrée pour la manifestation, il est obligatoire de détenir une licence de 3ème catégorie ou d’obtenir une autorisation de débit de boissons alcoolisées temporaire délivrée par le maire de la commune dans laquelle est située la manifestation ;
* des en-cas seront systématiquement proposés et en quantité suffisante.

Tout participant en état d’ébriété manifeste devra faire l’objet d’une prise en charge par une personne sobre.

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pour accord : Nom et visa du directeur du site (*président, DGS, doyen ou directeur d’IUT*1) :

1. *Articles 17 et 18 du règlement intérieur de l’Université Toulouse III-Paul Sabatier* [↑](#footnote-ref-1)